



Questions/Réponses

Consultez notre foire aux questions afin de trouver la réponse adaptée à votre besoin. Vous pouvez également nous contacter via le formulaire que vous trouverez dans l'onglet Contact.

Affichage des résultats 1 à 20 sur 43 au total.

1. Je souhaite effectuer un stage à Brest métropole, à la ville de Brest ou au CCAS. En tant que stagiaire, quelles sont mes obligations concernant le passe sanitaire et l'obligation vaccinale ?

Tout dépend de l'établissement dans lequel je postule.

En application de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, toute personne intervenant dans les établissements soumis au passe sanitaire, dès lors que son activité se déroule dans les espaces et aux heures d'accès au public, est soumise à la présentation du passe. Cela s'applique donc aussi aux stagiaires majeurs depuis le 30 août 2021 et aux stagiaires mineurs de plus de 12 ans à partir du 30 septembre 2021.

De la même manière, tout professionnel exerçant dans le champ d'activités sanitaires et sociales (notamment les résidences pour personnes âgées) est soumis à l'obligation vaccinale. Les stagiaires et les apprentis sont également concernés par cette règle.



Je souhaite effectuer un stage à Brest métropole, à la ville de Brest ou au CCAS. En tant que stagiaire, quelles sont mes obligations concernant le passe sanitaire et l'obligation vaccinale ?

Tout dépend de l'établissement dans lequel je postule.

En application de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, toute personne intervenant dans les établissements soumis au passe sanitaire, dès lors que son activité se déroule dans les espaces et aux heures d'accès au public, est soumise à la présentation du passe. Cela s'applique donc aussi aux stagiaires majeurs depuis le 30 août 2021 et aux stagiaires mineurs de plus de 12 ans à partir du 30 septembre 2021.

De la même manière, tout professionnel exerçant dans le champ d'activités sanitaires et sociales (notamment les résidences pour personnes âgées) est soumis à l'obligation vaccinale. Les stagiaires et les apprentis sont également concernés par cette règle.

ASSEMBLÉES DE QUARTIER

A quoi servent les assemblées de quartier ?

Les assemblées de quartier sont :

- > des lieux d'information : présentation de projets de la collectivité, de projets «phares» des partenaires de quartier, de projets ou des idées d'habitantes et d'habitants
- > et des lieux de rencontres, d'échanges, de partage entre la collectivité, les habitantes et les habitants, les partenaires.

ASSEMBLÉES DE QUARTIER

Je travaille dans le quartier mais je n'habite pas dans celui-ci, puis-je venir ?

[Les assemblées de quartier](#) sont ouvertes à toutes les personnes résidant ou travaillant dans le quartier et qui souhaitent s'y investir.

ASSEMBLÉES DE QUARTIER

Combien de fois par an les assemblées de quartier se réunissent-elles ?

[Les assemblées de quartier](#) se réunissent une à deux fois par an sur chacun des 7 quartiers brestois.

ASSEMBLÉES DE QUARTIER

Faut-il s'inscrire pour participer à l'assemblée de mon quartier ?

Non pas besoin de s'inscrire, [l'assemblée de quartier](#) est ouverte à toutes et tous.

CONCERTATION ASCENSEURS

Est-ce que la métropole envisage la gratuité des transports ?

Il y a toujours quelqu'un qui paye. Si ce ne sont pas les usagers, ce sont les contribuables. Pour un niveau de service élevé et/ou des moyens de transport lourds de type tramway ou métro, il peut être nécessaire de dégager des capacités d'investissement, ce qui devient plus difficile si on se prive des recettes usagers.

CONCERTATION ASCENSEURS

Quelle est la politique de la ville en termes de maîtrise de l'énergie ?

La métropole de Brest a été la première en France à intégrer un Plan Climat Energie dans son PLU Facteur 4 (Plan local de l'urbanisme) dès 2014. Ce plan climat est actuellement en cours d'évaluation et va être prochainement révisé. Au titre des actions conduites en matière de mobilités, citons par exemple la démarche volontariste de la métropole pour la transition énergétique.

La métropole achète en effet ses derniers bus diesel cette année. A partir de 2020, 100% des achats de bus seront faits avec des véhicules propres électriques ou biogaz.

CONCERTATION TRANSPORTS

Y a-t-il une loi qui impose de mettre tous les feux au rouge lorsque le tram passe ? Pourquoi ne peut-on pas tourner à droite lorsque le tram arrive ?

Le principe est la priorité donnée au tramway et au BHNS sur leur parcours, et ceci pour chaque carrefour. Il est donc nécessaire qu'aux feux, les véhicules pouvant croiser le Transport en commun en site propre (TCSP) soient arrêtés et placés en sécurité. D'où l'activation de feux rouges en arrivée du TCSP.

En ce qui concerne les tournes à droite, rien n'oblige cette disposition si la ligne de TCSP n'est pas coupée. Cependant chaque carrefour est étudié spécifiquement, au cas par cas suivant leur configuration spatiale, de manière à ce que la sécurité des personnes transportées dans le TCSP, les véhicules, les modes doux et piétons soit assurée.

CONCERTATION TRANSPORTS

Comment puis-je donner mon avis sur la restructuration du réseau de bus actuel ?

La reconfiguration des lignes de bus dépend étroitement des variantes d'itinéraires qui seront finalement retenues pour les lignes de tramway B et BHNS D. Aujourd'hui, ces choix structurants ne sont pas encore faits.

Lors des prochaines étapes de la concertation et notamment pour l'enquête publique (vers 2022) le nouveau réseau bus associé aux lignes A, B, C et D sera proposé et portera essentiellement sur les tracés.

Il y aura enfin l'année qui précède la mise en service soit vers 2024 une dernière étape de concertation qui ira plus loin dans le détail ; tracés, arrêts, fréquences, horaires...

CONCERTATION TRANSPORTS

L'économie générée par un bus électrique sur la 2e ligne permettrait-elle de financer la prolongation de la ligne 1 jusqu'au Technopole ?

Le prolongement jusqu'au Technopole se heurte par ailleurs à 2 problématiques importantes :

- > Une distance relativement importante à parcourir sur un secteur très peu dense avant d'arriver sur le Technopole,
 - > Des itinéraires techniquement complexes au regard de la topographie des lieux.
-

CONCERTATION TRANSPORTS

Pourquoi ne pas faire le terminus des lignes au Moulin blanc plutôt qu'à la Gare ?

La proposition d'une prolongation du TCSP (Tram ou BHNS) vers le port de commerce va être étudiée. Par contre, une prolongation au-delà du port de commerce jusqu'au Moulin Blanc n'est pas pertinente économiquement, tant en investissement qu'en exploitation, au regard de la distance à parcourir (4 à 5km selon le tracé) équivalente au tracé de base de la ligne B pour une densité de personnes à desservir très largement inférieure.

CONCERTATION TRANSPORTS

Les rames de la ligne B doivent avoir leurs gros entretiens au dépôt de la ligne A. Comment ce fait ce passage de la ligne B à A puis de A vers B place de la Liberté... Quels sont les aménagements nécessaires ?

Le passage de la ligne A à la ligne B se fera par un système de débranchement qui est déjà aménagé avenue Georges Clémenceau au niveau de la place de la Liberté. Cet aménagement reste à étudier finement dans la phase ultérieure, de même que l'optimisation des opérations d'entretien courant pouvant être réalisées sur le site de remisage, afin de limiter les mouvements de rames d'une ligne sur l'autre.

CONCERTATION TRANSPORTS

La métropole envisage-t-elle le franchissement de la Penfeld entre les plateaux de Quéleverzan et du Bouguen dans le cadre de l'agrandissement de son réseau de transport ?

Ce type de franchissement peut se faire avec un nouvel ouvrage d'art à la dimension des ponts de Recouvrance, de l'Harteloire ou Schumann et dans ce cas, cela est difficilement envisageable à court ou moyen terme. Des groupes de réflexion ont aussi proposé un franchissement par câble, cela fait partie des hypothèses qu'il faudra analyser et étudier après la mise en œuvre des projets de la concertation en cours.

CONCERTATION TRANSPORTS

À propos du renforcement des bus pour les communes hors Brest, où peut-on trouver les plans développés de ces propositions ?

Le détail des propositions est précisé dans le document technique intitulé « Dossier technique de la concertation », pages 28 à 36, que vous pouvez [télécharger via ce lien](#) sur le site jeparticipe.brest.fr.

CONCERTATION TRANSPORTS

Un bus reliant Plougastel Daoulas au port de Brest serait apprécié en semaine aux heures de pointe. Est-il possible d'analyser cette demande ?

Le rabattement de la ligne provenant de Plougastel-Daoulas est aujourd'hui prévu, dans le projet, au niveau de la place de Strasbourg, ce qui permet de desservir des secteurs habités en passant. Néanmoins, la pertinence de rabattre cette ligne directement vers le terminus du centre-ville en passant par le port de commerce va être étudiée.

CONCERTATION TRANSPORTS

Pourquoi le choix d'un bus électrique et pas d'un trolleybus bi-articulé avec moteur essence de secours ?

La métropole, en cohérence avec le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), s'est lancée dans la transition énergétique en vue de diminuer l'émission de gaz à effet de serre. A partir de 2020, 100% des renouvellements bus se feront en véhicules propres (électriques ou biogaz). En site urbain dense, l'électrique est le plus adapté et est donc préféré pour la ligne de BHNS.

Les trolleys-bus sont des véhicules que proposent actuellement très peu d'industriels et qui ont la contrainte de devoir être alimentés par une double ligne électrique aérienne.

CONCERTATION TRANSPORTS

Le projet des lignes B et D pourrait-il prévoir des pistes cyclables indépendantes des voies de bus et de tramway s'il vous plaît ?

Le projet des lignes B et D intègre la réalisation d'itinéraires cyclables tout au long du tracé. Leur insertion précise (pistes cyclables, bandes cyclables, sur voie bus, ...) sera étudiée rue par rue en fonction des contraintes locales. Cette insertion précise fera l'objet de concertation ultérieure, notamment lors de l'enquête publique du projet. Le schéma directeur vélos avec des propositions d'itinéraires cyclables est par ailleurs en concertation sur le site <https://jeparticipe.brest.fr/projets-en-participation/projets/revision-du-schema-directeur-velo-de-brest-metropole-1070.html>

CONCERTATION TRANSPORTS

Est-il prévu de desservir l'arsenal de Brest ?

Les projets proposés en concertation ne desservent pas directement la base navale, ni les portes de la base navale. Elle est aujourd'hui déjà desservie par une navette bus « base navale », par la ligne A dont la station « Place de Recouvrance » est proche des portes Jean Bart et Caffarelli et par des lignes de bus aux différentes portes.

CONCERTATION ASCENSEURS

Pourquoi ne pas imaginer un téléphérique Gare/Port ?

Cette connexion est effectivement intéressante à analyser pour une connexion directe sur le parvis de la gare. D'autres solutions techniques sont d'ailleurs envisageables telles que ascenseur vertical + passerelle, ascenseur incliné ou funiculaire.



1

2

3



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?

Contactez nous !

Contactez-nous !

POSER UNE QUESTION

Dernière mise à jour le : **29 juillet 2021**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
Fax. : 02 98 33 50 06
contact@brest-metropole.fr
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi 8h30-12h30

HÔTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest Cédex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
contact@mairie-brest.fr
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
Lundi au Vendredi 8h-18h
Samedi 8h30-12h30